



Procédure de consultation
FER No 17-2019

Personne responsable:
Mme Catherine Lance
Pasquier

Date de réponse:
29.03.2019

Loi fédérale relative à l'approbation des accords de libre-échange

En préambule, notre Fédération tient à rappeler l'importance, pour notre économie fortement axée sur l'exportation, d'un accès aux marchés étrangers sans entraves ni discrimination. Notre prospérité dépend fortement des échanges commerciaux de biens et de services ainsi que des investissements internationaux. Les accords de libre-échange constituent ainsi un outil essentiel pour maintenir et renforcer la compétitivité de nos entreprises.

Dès lors, nous accueillons favorablement la proposition de permettre à l'Assemblée fédérale d'approuver seule, soit sans que sa décision soit sujette au référendum, les accords de libre-échange qui ne prévoient pas de nouveaux engagements pour la Suisse par rapport aux accords conclus précédemment. Cette base légale permet d'ancrer la pratique actuelle dite des accords «standards». Cette délégation de compétence pour certains accords de libre-échange permet de ne pas retarder l'entrée en vigueur d'accords importants pour l'économie suisse. Elle renforce aussi la Suisse en tant que partenaire de négociation.